



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Juin 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 69 (dont 10
procurations)

N° 45

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**DISSOLUTION DU
SMEGDA ET
REPARTITION DE
L'EXCEDENT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

29 JUIN 2018

Publiée ou notifiée le :

29 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOU (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) – M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Vichy Val d'Allier en date du 19 mars 2009 approuvant les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets ménagers et assimilés en Allier (SMEGDA), décidant d'y adhérer et désignant les représentants de VVA,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°3276/2009 du 8 octobre 2009 portant création du SMEGDA,

Considérant le courrier de Madame la Préfète de l'Allier adressé à Monsieur le Président du SMEGDA le 12 mars 2018,

Considérant le compte administratif 2017 du SMEGDA approuvé par le comité syndical du 15 mars 2018,

Considérant la délibération du 15 mars 2018 du SMEGDA relative à la dissolution du Syndicat et la répartition de l'excédent,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la proposition de clé de répartition de l'excédent adoptée par le comité syndical du SMEGDA du 15 mars 2018 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- D'inscrire un montant de recettes de 5 510.33 € qui seront imputées au service n° 6001 du budget DMA,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Objet : Répartition de l'excédent

Montant de l'excédent à répartir : 29 388,42 €

Montant du 16ème (arrondi au centime) : 1 836,78 €

Tableau de répartition de l'excédent :

Membres	Clé de répartition de l'excédent proposée*	Montants de répartition de l'excédent (arrondis au centime)
Conseil départemental de l'Allier	3/16	5 510.33 €
Vichy Communauté	3/16	5 510.33 €
SICTOM de Cérilly	1/16	1 836.77 €
SICTOM de la Région Montluçonnaise	3/16	5 510.33 €
SICTOM Nord Allier	3/16	5 510.33 €
SICTOM Sud Allier	3/16	5 510.33 €
Total	16/16	29 388,42 €

* : 3/16 pour le Département, 1/16 pour les EPCI de moins de 20 000 habitants au dernier recensement INSEE publié,
3/16 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants au dernier recensement INSEE publié, par analogie avec la clé de répartition des contributions définies dans ses statuts

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 45 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

Objet de l'acte : - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DISSOLUTION DU SMEGDA ET
REPARTITION DE L'EXCEDENT

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 29/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_45

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_45-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 45.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_45-DE-
1-1_1.pdf)